



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE D'ASPREMONT

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ARRÊTÉ EN PRÉSENCE
DU MAIRE
29 OCT 1999
BUREAU DU COUPURE

PLAN DE ZONAGE N° 2.3 - Thuoux et les écarts
échelle 1/2 000'

UA Zone de constructions anciennes constituant la structure traditionnelle de l'urbanisation de la commune.

UB Secteurs d'estension du hameau dans lesquels l'urbanisation sera conduite en respectant certaines dispositions d'urbanisme et d'architecture.

NC Zone de richesses économiques naturelles à vocation agricole.

ND espaces naturels qu'il convient de protéger, en raison de l'existence de risques naturels de la qualité de paysage et du caractère des éléments naturels qui les composent, pouvant présenter un intérêt écologique

Emplacement Réserve.

PROJET ARRÊTÉ par délibération du conseil municipal du 05 JANV 1998	PUBLIÉ par arrêté du 28 Janvier 1999	APPROUVÉ par délibération du conseil municipal du 26 Août 1999
--	---	---